

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2115

30 août 2013

SOMMAIRE

East Investments Holding Company s.à.r.l.	101474	Europa Lux III S.à r.l.	101478
Eclair-Net Sàrl	101478	European Carbon Fund	101478
Ecoculture	101479	Evest Luxembourg	101481
Effegi S.A.	101479	Fabor S.A.	101480
Eknah Investments S.A.	101475	Fagas S.A.	101476
Electech S.à r.l.	101479	Fargo s.à r.l.	101478
Element Power Cattiva Holdings S. à r. l.	101474	Figaro S.A.	101475
Element Power G.P. S.à r.l.	101474	Intergest (Luxembourg) S.A.	101480
Element Power G.P. S.à r.l. & Partners S.C.A.	101475	Ivanhoe Europe Equities	101479
Ellig Capital S.A.	101480	Killya S.à r.l.	101477
Elmar Klein S.à r.l.	101476	Landson Financial Holding S.A.	101482
E-Markische Str Dortmund S. à r.l.	101474	Lermita S.A.	101482
EMCI LUX	101480	Les Marechaux S.A.	101482
Encore Plus Lombardia S.à r.l.	101475	Lewis Trust Group (Luxembourg) Sàrl ..	101482
Encore Plus Lux Co Diamants II S.à r.l. .	101475	LGT (Lux)) I	101482
Encore Plus Lux Co Franklin II S.à r.l. ...	101477	LMP International S.A.	101514
Encore Plus Lux Co Ile de la Jatte II S.à r.l.	101476	Logi Holdings S.à r.l.	101520
Encore Plus Lux Co Metzanne II S.à r.l.	101476	Lutgen Robert S.à r.l.	101481
Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à r.l.	101477	QP Amst 2 S.à r.l.	101493
Endurance Asset S.à r.l.	101504	Quilmes International Beverages S.à r.l.	101483
Entreprise de Constructions HUSTING & REISER S.A.	101476	REbonds S.A.	101504
EPISO Cake S.à.r.l.	101481	Republika Luxembourg Holdings S.à r.l.	101496
EPISO CZ S.à r.l.	101481	R. Goedert S.A.	101492
EPISO France S.à r.l.	101520	R. Goedert S.A. (anciennement société anonyme des anciens établissements Ray- mond Goedert S.A.)	101492
EPISO Luxembourg Holding S.à.r.l.	101520	Santenet S.A.	101514
EPISO Office 12 S.à.r.l.	101520	SCI Villa MichelAngelo	101515
Erice S.A.	101477	Sirius Holding S.à r.l.	101512
Ernani S.A.	101474	Tabaski Invest S.A.	101516
Eschtari S.A.	101477	Top Capital Finance	101517
Eupalia S.A.	101481	Topfin	101517
		Uxona	101518

E-Markische Str Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 126.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013095866/10.

(130116229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

East Investments Holding Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.669.

Les comptes consolidés de la société de droit étranger MGPA Asia Fund II, L.P. au 31 décembre 2012, reprenant les comptes annuels de la Société, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en application de l'article 316 section 16 de la loi de 1915.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095867/11.

(130116214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Element Power Cattiva Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 165.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095868/10.

(130116528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Element Power G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 555.948,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 141.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095869/10.

(130116021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Ernani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 144.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013095908/13.

(130116375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Element Power G.P. S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 141.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095870/10.

(130116115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Encore Plus Lombardia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 220.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 128.971.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 Juillet 2013.

Référence de publication: 2013095872/10.

(130116239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Encore Plus Lux Co Diamants II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 574.350,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 129.645.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 Juillet 2013.

Référence de publication: 2013095873/10.

(130116238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Eknah Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 109.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
EKNAH INVESTMENTS S.A

Référence de publication: 2013095888/11.

(130116512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Figaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 144.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013095960/13.

(130116373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Entreprise de Constructions HUSTING & REISER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 13, rue d'Eil.

R.C.S. Luxembourg B 94.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095878/10.

(130116265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Encore Plus Lux Co Ile de la Jatte II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 63.550,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 129.644.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 Juillet 2013.

Référence de publication: 2013095875/10.

(130116236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Encore Plus Lux Co Metzantine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 126.700,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 131.606.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 Juillet 2013.

Référence de publication: 2013095876/10.

(130116241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Elmar Klein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintrange, 76, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 103.754.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013095893/9.

(130116786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Fagas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.757.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2013

L'Assemblée a nommé un nouvel Administrateur en remplacement de Temco Holding Company LLC.

L'Assemblée a nommé:

Monsieur Sylvain KIRSCH, ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes arrêtés aux 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Signature

Référence de publication: 2013095950/15.

(130116342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.208.200,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Boubon.
R.C.S. Luxembourg B 116.651.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 Juillet 2013.

Référence de publication: 2013095877/10.

(130116242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Encore Plus Lux Co Franklin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 290.900,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 131.623.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 Juillet 2013.

Référence de publication: 2013095874/10.

(130116237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Erice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 71.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095906/9.

(130116602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Eschtari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 58.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095911/9.

(130116741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Killya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 101.935.

Il résulte de la convention de parts signée le 02 mai 2013 que 100 parts sociales, représentant la totalité du capital social de la société KILLYA S.A R.L., ont été transférées de Madame Eleuteria YABAR FERNANDEZ à la société «APHRODITE B.V.», une société de droit néerlandais, enregistré à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33246280 et ayant son siège social à Martini van Geffenstraat 30, NL-1068 GL AMSTERDAM.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013096094/16.

(130116687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Europa Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095879/10.

(130116511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Eclair-Net Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 15, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 119.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095883/10.

(130116258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

European Carbon Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 107.556.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 avril 2013

En date du 17 avril 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 14 septembre 2012, de Madame Mireille Barthez, en qualité d'administrateur,
- de ratifier la cooptation, de Monsieur Rodolph Pallier, avec effet au 27 septembre 2012 en remplacement de Madame Mireille Barthez démissionnaire;
- de renouveler les mandats de Monsieur Steve Atkinson, de Monsieur Alexandre Benech, de Monsieur François Carré, de Monsieur Alain Chilliet, de Monsieur Thierry Daubignard, de Monsieur Yannick Delaet, de Madame Marie-Françoise Drain-Dufour, de Monsieur Pierre Ducret, de Monsieur Didier Giblet, de Monsieur Sylvain Goupille, de Madame Martine Legendre Kaloustian, de Monsieur Emmanuel Legrand, de Monsieur Anatole Nef, de Monsieur Niccolo Nuti, de Monsieur Rodolph Pallier, de Valoración y Control SL représentée par Monsieur Rafael Saiz Romero, de Monsieur Steven West et de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) Paris représentée par Monsieur Laurent Piermont en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *European Carbon Fund*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013095880/23.

(130116977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Fargo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 6B, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 119.838.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013095954/11.

(130116035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Ecoculture, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Münsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 147.015.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095884/10.

(130116799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Effegi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 55.524.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 septembre 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2017:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président.

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Thierry FLEMING n'a pas été renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2017:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095886/22.

(130115927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Electech S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 90.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013095889/10.

(130116055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Ivanhoe Europe Equities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/07/2013.

Jean-Jacques Josset

Manager

Référence de publication: 2013096043/12.

(130116098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Ellig Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 140.613.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095892/10.

(130116317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

EMCI LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, 68, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 91.823.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095894/10.

(130115950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Fabor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, Platinerei.

R.C.S. Luxembourg B 51.335.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 octobre 2012.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 15 octobre 2012 que:

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Helmut Bormann (demeurant à B-6700 Arlon, Lotissement du Boldair 7), Monsieur Robert Bastin (demeurant à B-4052 Chaudfontaine, aux anciennes Pâtures 13) et de Madame Elfriede Faymonville (demeurant à B-6700 Arlon, Lotissement du Boldair 7) sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

- Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Helmut Bormann est renouvelé pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

- Est nommé commissaire aux comptes: DMS Management Services (Luxembourg) S.à r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165956, ayant son siège social au 43, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg et ce, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/07/2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013095948/22.

(130116854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Intergest (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 40.478.

Les comptes annuels au 31/05/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/07/2013.

G.T. Experts Comptables S.À.R.L.

Luxembourg

Référence de publication: 2013096049/12.

(130116510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

EPISO Cake S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 147.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095898/10.

(130116531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

EPISO CZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 158.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095899/10.

(130116566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Eupalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 130.387.

Les comptes annuels au 31/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095919/9.

(130117028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Evest Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 94.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095926/9.

(130117016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Lutgen Robert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, 4, Cité Penscherbiérg.
R.C.S. Luxembourg B 152.162.

EXTRAIT

La société prend acte des cessions de parts entre associés datées du 7 juin 2013, les cent (100) parts sociales sont réparties comme suit:

- Madame Antoinette LENTZ, née à Wiltz le 6 novembre 1958, demeurant à L-9776 Wilwerwiltz,
4 Cité Penscherbiérg 100 parts sociales

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

A. LENTZ

Référence de publication: 2013096161/16.

(130116942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Lermita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 22.270.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013096137/9.
(130116276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Les Marechaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 172.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013096138/9.
(130116653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Lewis Trust Group (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2-4, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 108.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013096139/9.
(130116748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Landson Financial Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 51.305.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2013

L'Assemblée a nommé un nouvel Administrateur en remplacement de Temco Holding Company LLC

L'Assemblée a nommé:

Monsieur Sylvain KIRSCH, ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes arrêtés aux 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Signature

Référence de publication: 2013096128/15.

(130116328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

LGT (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 170.539.

Monsieur Torsten de Santos à démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 2 avril 2013.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

LGT (Lux) I

Signature

Référence de publication: 2013096141/12.

(130116643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Quilmes International Beverages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 113.855.370,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 178.656.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteen day of June,

Before US Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AMBEV LUXEMBOURG, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg with a share capital amounting to BRL 1,581,683,772 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 174.452,

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 7, 2013. Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

The appearing person is currently the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of QUILMES INTERNATIONAL (BERMUDA) LTD., a limited liability company existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, Bermuda and a share capital amounting to one hundred thirteen million eight hundred fifty-five thousand three hundred seventy United States dollars (USD 113,855,370) (the "Company"). I. The Sole Shareholder holds 100 % of the shares of the Company.

I. The Sole Shareholder holds 100 % of the shares of the Company.

II. The following documents were submitted to the meeting:

(1) A certified copy of the current articles of association of the Company;

(2) A certified copy of the directors' resolutions of the Company's dated 7 June, 2013 (i) deciding to transfer the Company's registered seat, central administration and effective place of management to the Grand Duchy of Luxembourg, to register the Company under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and to de-register the Company under the laws of Bermuda and (ii) acknowledging that all the formalities required to that effect by the laws of Bermuda have been accomplished;

(3) An interim balance sheet of the Company as of June 7, 2013;

(4) A legal opinion issued by a Bermuda lawyer certifying that the Company may transfer its registered office and place of effective management from Bermuda to the Grand Duchy of Luxembourg without being dissolved;

All the above listed documents initialled by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

III. That the Sole Shareholder declares that it had full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive any notice requirements, so that the meeting can validly decide on all items of the agenda:

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered seat, central administration and effective place of management of Quilmes International (Bermuda) Ltd. (the "Company") from Bermuda to the Grand Duchy of Luxembourg, without the Company being dissolved, the Company continuing its corporate existence;

2. Approval of the legal form of the Company as a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company);

3. Confirmation that all assets and liabilities of the Company remain the ownership in their entirety of the Luxembourg company which continues to own the assets and continues to be obliged by all liabilities, commitments and approval of the closing balance sheet established on June 7, 2013;

4. Restatement of the Company's articles of association;

5. Resignation and discharge to the directors and appointment of the managers of the Company;

6. Decision to fix the address of the registered seat of the Company at 5 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

7. Miscellaneous.

V. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder, through its proxy holder, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered seat, the central administration and effective place of management of the Company from Bermuda to the Grand Duchy of Luxembourg (the "Migration"). It is noted that, although the Company will cease to exist in Bermuda as of the date of execution of the present deed, the Migration does not result in the winding up or liquidation of the Company and, in such regard, the existence and legal personality of the Company, upon effectiveness of the Migration, will continue after the Migration.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the corporate form of a société à responsabilité limitée (private limited liability company). The Sole Shareholder states that, as a consequence of the Migration, the Company now has both the seat of its central administration and its registered seat in the Grand Duchy of Luxembourg and acknowledges that pursuant to article 159 of the Luxembourg law of August 10, 1915 concerning commercial companies as amended from time to time, the Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and is Luxembourgish.

Third resolution

The Sole Shareholder records that the description and consistency of the assets and liabilities as well as the net assets value of the Company result from the closing balance sheet established on June 7, 2013.

The Sole Shareholder confirms that all assets and liabilities of the Company without limitation remain the ownership in their entirety of the Company which continues to own the assets and continues to be obliged by all liabilities and commitments.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Company's articles of association so as to make them consistent with Luxembourg laws, to read as follows:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("private limited liability company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles") which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one-shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance (whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets) to companies belonging to the same group of companies to which the Company belongs, or other enterprises in which the Company has an interest, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Quilmes International Beverages S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital and Shares.

6.1 Subscribed share capital

The issued share capital of the Company amounts to USD 113,855,370 (one hundred thirteen million eight hundred fifty-five thousand three hundred seventy United States dollars) represented by 113,855,370 (one hundred thirteen million

eight hundred fifty-five thousand three hundred seventy)shares with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, so that only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred freely between such shareholders but in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law regarding any transfer to non-shareholders.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide to have categories of managers, named either a "category A manager" or a "category B manager".

The manager(s) do/does not need to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and, may be dismissed ad nutum, by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager, or in case of several managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a category A manager and a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the registered office of the Company or, as the case may be, at any other place in Luxembourg indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The board of managers can discuss or act validly only if two managers are present, with at least one manager of each category in case of several categories of managers at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, even though such kind of participation shall remain an exception as in general, the managers shall attend the board of manager meetings in person.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year / Annual accounts. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31 of each year. Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year; as the case may be, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution / Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg shall begin on the date of the transfer of the registered seat, central administration and effective place of management of the Company from Bermuda to the Grand Duchy of Luxembourg and end on December 31, 2013.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves the resignation of Mr. Pedro de Abreu Mariani, Mr. Silvio Jose Morais, Mr. Ignacio Nicholson, as directors of the Company with immediate effect and grants them full discharge for the exercise of their mandate.

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint the following persons as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period:

Category A managers:

- Mr. Gert Magis, born on September 12, 1964 in Turnhout (Belgium) and professionally residing at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Jan Pohlodek, born on October 31, 1989 in Hradec Kralove (Czech Republic) and professionally residing at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Pascal Peigneux, born on December 28, 1966 in Liège (Belgium) and professionally residing at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B managers:

- Mr. Pedro de Abreu Mariani, born on October 29, 1966 in Belo Horizonte (Brazil) and professionally residing at 1017, R. Dr. Renato Paes de Barros-BR, Sao Paulo, Itaim Bibi, Brazil;
- Mr. Silvio Jose Morais, born on March 19, 1963 in Curitiba (Brazil) and professionally residing at 1017, R. Dr. Renato Paes de Barros-BR, Sao Paulo, Itaim Bibi, Brazil; and
- Mr. Ignacio Nicholson, born on 24 October 1968 in Buenos Aires, Argentina, and professionally residing at Charcas 5160, Ciudad de Buenos Aires, Argentina.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to fix the address of the registered seat and of the central administration of the Company at 5 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight thousand Euro (EUR 8,000.-).

The present transfer of registered seat and central administration of the Company from the Bermudas to the Grand Duchy of Luxembourg is not subject to the capital duty according to article 3-2 of the Luxembourg law dated 29 December 1971, as amended.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

L'an deux mille douze le treizième jour de juin,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AMBEV LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.452,

ici représentée par Monsieur Regis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 juin 2013. Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentant d'acter que:

La comparante est actuellement l'associé unique (Associé Unique) de QUILMES INTERNATIONAL (BERMUDA) LTD., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, Bermudes, et un capital social de cent treize millions huit cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix dollars américains (113.855.370 USD) (la «Société»).

I. L'Associé Unique détient 100% des droits de vote de la Société.

II. Les documents suivants ont été soumis à la réunion:

(1) Une copie certifiée conforme des statuts actuels de la Société;

(2) Une copie certifiée conforme des résolutions de l'Associé Unique datées du 7 juin 2007, (i) décidant de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, d'enregistrer la Société conformément aux lois luxembourgeoises et de radier la Société conformément aux lois des Bermudes et (ii) reconnaissant que toutes les formalités requises à cet effet selon les lois des Bermudes ont été accomplies;

(3) Un bilan intérimaire de la Société daté du 7 juin 2013;

(4) Un avis juridique délivré par un avocat des Bermudes certifiant que la Société peut transférer son siège social et son administration centrale des Iles Vierges Britanniques au Grand-Duché de Luxembourg sans rupture de personnalité juridique et sans être dissoute;

Tous les documents listés ci-dessus paraphés par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant resteront attachés au présent acte pour être enregistrés auprès des autorités d'enregistrement.

IV. que l'Associé Unique déclare avoir été informé du contenu de l'ordre du jour de la présente assemblée et dès lors qu'il renonce à toute formalité requise par les statuts de la Société de sorte l'assemblée puisse délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que la présente réunion a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social, de l'administration centrale et du lieu effectif de prise de décisions de Quilmes International (Bermuda) Ltd. (la «Société») des Bermudes au Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société, la Société continuant à exister;

2. Approbation de la forme sociale de la Société comme une société à responsabilité limitée luxembourgeoise (;

3. Confirmation que tous les actifs et passifs de la Société restent la propriété dans leur intégralité de la société luxembourgeoise, qui continue à détenir les actifs et continue à être tenue par tous les passifs et engagements de la Société et approbation du bilan intérimaire de clôture établi le 7 juin 2013;

4. Refonte des statuts de la Société;

5. Démission et décharge aux administrateurs et nomination des gérants de la Société;

6. Décision de fixer l'adresse du siège social de la Société au 5 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

7. Divers.

V. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, l'administration centrale et le lieu effectif de prise de décisions de la Société des Bermudes au Grand-Duché de Luxembourg (la «Migration»). Il est noté que, bien que la Société cessera d'exister aux Bermudes à la date d'exécution du présent acte, la Migration n'entraînera pas de la dissolution ou liquidation de la Société et ainsi, l'existence et la personnalité juridique de la Société continueront après la Migration.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme sociale d'une société à responsabilité limitée. L'Associé Unique déclare que suite à la Migration, la Société a désormais son administration centrale et son siège social au Grand-Duché de Luxembourg et prend acte qu'en vertu de l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la Société est gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et est luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'Associé Unique note que la description et la consistance des actifs et passifs ainsi que la valeur des actifs nets de la Société, résulte d'un bilan intérimaire de clôture établi le 7 juin 2013.

L'Associé Unique confirme que tous les actifs et passifs de la Société sans limitation, restent la propriété dans leur intégralité de la Société qui continue à détenir les actifs et continue à être tenue par tous les passifs et engagements.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de refondre entièrement les Statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises:

Art. 1^{er} . Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité («la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société («les Statuts») qui précisent aux articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13 les règles supplétives s'appliquant aux sociétés ayant un associé unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des actions ou des parts sociales, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance (soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûretés, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs) à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société, ou à d'autres sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société affiliée qu'elle estimera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet, y compris, toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination "Quilmes International Beverages S.à r.l.".

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social et Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social émis est fixé à 113.855.370 USD (cent treize million huit cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix dollars américains) représenté par 113.855.370 (cent treize million huit cent cinquante-cinq mille trois cents soixante-dix) parts sociales d'une valeur nominale d'1 USD (un dollar américain) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition de(s) associé(s).

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, et chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement transmissibles entre associés mais ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi lorsque le transfert s'observe entre non associés.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que chaque gérant sera appelé «gérant de catégorie A» ou «gérant de catégorie B».

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués adnutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société sous réserve que les conditions de cet article aient été remplies.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au siège de la Société ou, le cas échéant, à tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par courrier un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être confirmé ultérieurement par écrit.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de chaque catégorie est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement au moins un gérant présent par catégorie.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication initié depuis le Grand-duché du Luxembourg permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion, bien que ce type de participation doive rester une exception car de manière générale les gérants doivent participer aux réunions en personne.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote proportionnel au nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à 25 (vingt-cinq), une assemblée générale des associés doit être tenue conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à 25 (vingt-cinq), les opérations de la société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social / Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé 5 % (cinq pour cent) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Tout gérant pourra requérir à sa seule discrétion de faire revoir ce bilan intérimaire par un commissaire aux comptes aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution / Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société au Grand-duché de Luxembourg commencera à la date du transfert du siège social, de l'administration centrale et du lieu effectif de prise de décisions de la Société des Bermudes au Grand-duché de Luxembourg de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Cinquième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de M. Pedro de Abreu Mariani, M. Silvio Jose Morais, M. Ignacio Nicholson, en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et leur donne pleine décharge pour l'exercice de leur mandat.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

Gérants de catégorie A:

- M. Gert Magis, né le 12 septembre 1964 à Turnhout (Belgique) et résidant professionnellement au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Jan Pohlodek, né le 31 octobre 1989 à Hradec Kralove (République Tchèque) et résidant professionnellement au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Pascal Peigneux, né le 28 décembre 1966 à Liège (Belgique) et résidant professionnellement au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- M. Pedro de Abreu Mariani, né le 29 octobre 1966 à Belo Horizonte (Brésil) et résidant professionnellement au 1017, R. Dr. Renato Paes de Barros-BR, São Paulo, Itaim Bibi, Brésil; et
- M. Silvio Jose Morais, né le 19 mars 1963 à Curitiba (Brésil) et résidant professionnellement au 1017, R. Dr. Renato Paes de Barros-BR, São Paulo, Itaim Bibi, Brésil; et
- M. Ignacio Nicholson, né le 24 octobre 1968 à Buenos Aires, Argentina, et résidant professionnellement au Charcas 5160, Ciudad de Buenos Aires, Argentine.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de fixer l'adresse du siège social et l'administration centrale de la Société au 5 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ huit mille Euros (EUR 8.000,-).

Le présent transfert de siège social et d'administration centrale de la Société des Bermudes au Grand-Duché de Luxembourg n'est pas sujet au droit d'apport conformément à l'article 3-2 de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971 telle que modifiée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2013. Relation: LAC/2013/28652. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099310/534.

(130119929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

R. Goedert S.A., Société Anonyme,

(anc. R. Goedert S.A. (anciennement société anonyme des anciens établissements Raymond Goedert S.A.)).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.459.

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin.

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «R. Goedert S.A. (anciennement société anonyme des anciens établissements Raymond Goedert S.A.)», ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 9.459, constituée suivant acte notarié en date du 20 juillet 1970, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 176 du 19 octobre 1970 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 59 du 11 janvier 2002, ci-après («la Société»).

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Michel Goedert, employé privé, L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch, agissant également en tant que scrutateur,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Zellinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de la Société.
- 2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.
- 3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société et par conséquent l'article premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de R. Goedert S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GOEDERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2013. LAC/2013 /28602. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099315/52.

(130120749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

QP Amst 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.656.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of June.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

V-Atrium 2 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.625;

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- V-Atrium 2 S.à r.l., is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "QP Amst 2 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 15 Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.656, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 10 May 2013 (the "Company"), not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the Sole Shareholder can validly adopt the following resolutions on the following agenda.

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Amendment of paragraph 5 of Article 3 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows: "(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company, which belong to the same group of companies as the Company (the "Affiliates") or any other co-investor(s) proceeding with co-investment(s) with the Company or any of the Affiliates, any assistance, loans, advances or, guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender);"

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,501 (twelve thousand five hundred and one Euro) by the issue of 1 (one) share, having a nominal value of EUR 1 (one Euro), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 518,499 (five hundred and eighteen thousand four hundred and ninety-nine Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in cash; subscription of the new share by the sole shareholder; amendment of the first paragraph of Article 8 of the articles of association of the Company;

4. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder waives its right to prior notice. The Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 5 of article 3 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company, which belong to the same group of companies as the Company (the "Affiliates") or any other co-investor(s) proceeding with co-investment (s) with the Company or any of the Affiliates, any assistance, loans, advances or, guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender);"

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,501 (twelve thousand five hundred and one Euro) by the issue of 1 (one) share, having a nominal value of EUR 1 (one Euro), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 518,499 (five hundred and eighteen thousand four hundred and ninety-nine Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

The Sole Shareholder subscribes for the new share and evidence of the Contribution has been given.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 8 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows: "The Company's share capital is set at EUR 12,501 (twelve thousand five hundred and one Euro), represented by 12,501 (twelve thousand five hundred and one) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each."

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about two thousand euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le onzième du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

V-Atrium 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.625;

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. V-Atrium 2 S.à r.l. est l'associé unique ("l'Associé Unique") de «QP Amst 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 15 Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.656, constituée selon un acte passé par le notaire prénommé le 10 mai 2013 (la "Société"), non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

II.- Que les 12,500 (douze mille cinq-cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'Associé Unique peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour suivant desquels l'Associé Unique de la Société reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Modification du paragraphe 5 de l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la formulation suivante: "5. D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées») ou à tout(s) autre(s) co-investisseur(s) procédant à des co-investissement(s) avec la Société ou avec l'une des Sociétés Affiliées, tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers);

3. Augmentation du capital social de Société d'un montant de EUR 1 (un Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cent Euro) à EUR 12.501 (douze mille cinq cent un Euro) par l'émission de 1 (une) part sociale, d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 518.499 (cinq cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf Euro), le tout étant payé par le biais d'un apport en numéraire; souscription par l'associé unique; modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société.

4. Divers.

Première résolution

l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir une convocation préalable. L'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 5 de l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la formulation suivante: "(5)D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées») ou à tout(s) autre

(s) co-investisseur(s) procédant à des co-investissement(s) avec la Société ou avec l'une des Sociétés Affiliées, tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers);"

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de Société d'un montant de EUR 1 (un Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cent Euro) à EUR 12.501 (douze mille cinq cent un Euro) par l'émission de 1 (une) part sociale, d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 518.499 (cinq cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf Euro), le tout étant payé par le biais d'un apport en numéraire.

L'Associé Unique souscrit la nouvelle part sociale et preuve de l'existence de l'apport a été donnée.

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 8 des statuts qui aura désormais la formulation suivante: "Le capital social de la Société est fixé à 12.501 EUR (douze mille cinq cents un Euros), représenté par 12.501 (douze mille cinq cents une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune."

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000,-)

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juin 2013. Relation: EAC/2013/7982. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013099313/146.

(130120514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Republika Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.648.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of June, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARS

Republika General Partner Limited, a Jersey limited company, having its registered office at 8th Floor, Walker House, 28-34 Hill Street, St. Helier, Jersey JE4 8PN, and registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 113334, acting in its capacity as general partner of Republika L.P., a Jersey limited partnership, having its registered office at 8th Floor, Walker House, 28-34 Hill Street, St. Helier, Jersey JE4 8PN and registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 1637 (Republika),

represented by Anne-Lise Delfanne, lawyer, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney-in-fact of Republika and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

Republika requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to establish:

« **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Republika Luxembourg Holdings S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind

(including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

The Company may be wound-up at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. Shares. Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, and his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 9. Bankruptcy or Insolvency of shareholders. The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not result in the winding-up of the Company.

Art. 10. Management. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are appointed. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the Sole Shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of managers. In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers. The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of any two managers or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signature or single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 16. General meetings of the shareholders or resolutions of the sole shareholder. Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of the shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 17. Decisions. The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the powers of attorney are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 19. Balance sheet. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

Art. 20. Allocation of profits. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible by law.

Art. 21. Winding-up, Liquidation. In the event of a winding-up of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidator(s), which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. Amendments to the articles of association. The present articles of association may be amended from time to time by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the act of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 23. General provisions. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the act of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 24. Language. The present articles of association are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail."

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, Republika hereby declares that it subscribes to all the shares in the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and for a total subscription price of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro).

All the shares in the Company have been fully paid up by Republika by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), paid by Republika is from now on at the free disposal of the Company.

Republika, represented as stated above is from now on referred to below as the Sole Shareholder.

Transitory provisions

The first financial year of the Company starts on the date hereof and will end on 31 December 2013.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

- (1) to set the number of managers at 3 (three);
- (2) to appoint the following persons as managers of the Company (constituting therefore the board of managers of the Company) with immediate effect and for an unlimited period of time:

- Barry Black, manager, born on 29 December 1966 in Dublin (Ireland), with address at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;
 - Patrice Yande, manager, born on 30 June 1969 in Saint-Mard (Belgium), with address at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert; and
 - Nils Kruse, manager, born on 3 February 1969 in Pinneberg (Germany), with address at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert; and
- (3) to set the registered office of the Company at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, declares that at the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and in case of discrepancies between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de juin,
par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

COMPARAIT

Republika General Partner Limited, une limited company constituée sous les lois du Jersey, ayant son siège social au 8th Floor, Walker House, 28-34 Hill Street, St. Helier, Jersey JE4 8PN, et immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 113334, agissant en sa qualité de general partner de Republika L.P. un limited partnership constitué sous les lois du Jersey, ayant son siège social au 8th Floor, Walker House, 28-34 Hill Street, St. Helier, Jersey JE4 8PN, et immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 1637 (Republika),

représentée par Anne-Lise Delfanne, avocat, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le représentant légal de Republika et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «Republika Luxembourg Holdings S.à r.l.» (la Société).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en

vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques. Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit dans le Grand Duché de Luxembourg soit à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12,500 EUR) représenté douze mille cinq cents (12,500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, ainsi que son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert des parts. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Les créanciers ou ayants-droits ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou Déconfiture des associés. La faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique, ou l'un des quelconques associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de deux quelconques gérants ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été déléguée la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un Associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1 janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Souscription et Libération

Les statuts ayant ainsi été établis, Republika déclare souscrire l'intégralité des parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune et pour un prix de souscription total de douze mille cinq cents euros (12,500 EUR).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12,500 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Republika, représentée comme ci-dessus est désormais dénommée ci-après, l'Associé Unique.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, prend les résolutions suivantes:

(1) le nombre de gérants est fixé à 3 (trois);

(2) les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société (et forment dès lors le conseil de gérance de la Société), avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Barry Black, gérant, né le 29 Décembre 1966 à Dublin (Irlande), ayant son adresse au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- Patrick Yande, gérant, né le 30 Juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), ayant son adresse au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- Nils Kruse, gérant, né le 3 Février 1969 à Pinneberg (Allemagne), ayant son adresse au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

(3) le siège social de la Société est établi à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: Delfanne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8785. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013099321/418.

(130118953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Endurance Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Capellen, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 110.782.

—
Extrait du procès-verbal du conseil de gérance du 8 juillet 2013

Le Conseil de Gérance a pris connaissance avec effet immédiat de la nomination du nouvel associé:

- Endurance Finance S.à r.l. enregistrée sous le numéro B113459 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, personne morale ayant son siège social au 40, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, détenant une action (1).

Le Conseil de Gérance a pris connaissance avec effet immédiat du changement du nombre d'action pour l'associé suivant:

- SIDOTI A.S., enregistrée sous le numéro B12581 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Prague, République Tchèque, personne morale ayant son siège social au 1601/47 Vaclavske namesti, 110 00 Prague 1, République Tchèque, détenant cent-vingt-quatre actions (124).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013095896/20.

(130116097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

REbonds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 178.651.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of June,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Arjuna S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under Swiss Law with its registered office at Espacite 2, 2300 La Chaux-de-Fonds, Switzerland, and registered with the Neufchatel Federal Commerce and Property Registry under number CH-621.3.007.226-5, here represented by Me Nathalie Houllé, attorney-at-law, with professional address in Howald, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

PGFS Pilotage & Gestion S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under Swiss Law with its registered office at Espacite 2, 2300 La Chaux-de-Fonds, Switzerland, and registered with the Neufchatel Federal Commerce and Property Registry under number CH-217.3.537.036-4, here represented by Me. Nathalie Houllé, attorney-at-law, with professional address in Howald, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing person, acting in the above mentioned capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société anonyme, which shall be formed:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the original subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued by a public limited liability company in the form of a 'société anonyme', under the name of REbonds S.A.

Art. 2. Duration. The company is established for an unlimited duration. The company may be dissolved at any time by a shareholder resolution adopted in the manner required for amendment of these articles of association as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock bonds, debentures, notes and other securities of any kind; and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In general, it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political and economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 5. Capital, Shares and share certificates. The capital is fixed at two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-) represented by two hundred thousand (200,000) shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) (the "Shares").

The Shares may be issued with or without share premium. The funds received as share premium are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve (if any). Such special premium reserve may be repaid at any time to the shareholder(s) of the company (including, without limitation, upon a share redemption) in accordance with the terms and under the conditions as set by appropriate corporate resolutions. For the avoidance of doubt, the company shall treat any balance standing to the credit of this special premium reserve as fungible and freely distributable in accordance with these articles of association and must not reserve it, in whole or in part, to any holder of Shares having paid the relevant share premium.

Each Share is entitled to one (1) vote. All Shares are subject to the same rights and obligations unless otherwise provided in these articles of association.

Shares will be in registered form.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The company shall consider the persons in whose names the Shares are registered in the shareholders' register as the owners of such Shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering to the company the certificate representing the Shares to be transferred, duly endorsed to the transferee.

Art. 6. Meetings of shareholders - General. Where the company comprises a single shareholder, it shall exercise all powers reserved to the general meeting of the company.

In case of plurality of shareholders, any regularly constituted general meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

The quorums and time limits required by law shall govern the notice for and conduct of the general meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as its proxy in writing, by letter, by fax or by email.

Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice or other convening formality.

Art. 7. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of the company shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting each year on the twelfth day of June at 9 am..

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other general meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 8. Management. In case there are more than one (1) shareholder, the company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the company, out of which: (A) one director of class A (the Class A Director) and (B) two directors of class B (the Class B Directors). The company shall also be managed by a board of directors composed of at least two (2) members out of which: (A) one director of class A (the Class A Director) and (B) one director of class B (the Class B Director) if there is one (1) single shareholder.

The directors shall be elected by the shareholder(s) at the annual general meeting for a period of six (6) years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced, at any time, by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 9. Procedures of meeting of the board. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one (1) or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the general meetings.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two (2) directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all general meetings and all meetings of the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing, by letter, by fax or by email of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by letter, by fax or by email another director as his proxy.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that such conference-call or video-conference should be initiated from Luxembourg.

The board of directors can deliberate or act validly only if the Class A Director and at least one Class B Director are present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the company may have any personal interest in any transaction of the company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of the company.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Art. 10. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman and by the secretary (if any) or by two (2) directors.

Art. 11. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the company and the representation of the company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 12. Binding signature. The company will be bound by the joint signatures of the Class A Director and one Class B Director or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 13. Supervision. The operations of the company shall be supervised by a statutory auditor who shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the general meeting with or without cause.

Art. 14. Accounting year. The accounting year of the company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year, with the exception of the first accounting year.

Art. 15. Approbation of profits. From the annual net profits of the company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the company.

The general meeting of the company, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in cash or in kind and in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the company on behalf of holders of Shares.

Art. 16. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the company effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 17. Amendment of the articles of association. These articles of association may be amended, from time to time, by a general meeting of the company, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 18. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Special provision

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on December 31, 2013.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the company having thus been established, the above named founding shareholders declare to subscribe for the entire capital as follows:

- One hundred sixty six thousand (166,000) Shares for Arjuna S.A.;
- Thirty four thousand (34,000) Shares for PGFS Pilotage & Gestion S.A.;

The Shares have been entirely subscribed for and fully paid up by payment in cash, so that the amount of two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately TWO THOUSAND EURO (EUR 2.000,-).

Attestation

The notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Article 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named founding shareholders took the following resolutions:

- 1) The number of director(s) is fixed at three (3) persons.

2) The following persons are appointed as directors for a period of six (6) years and their function will not be remunerated:

- As Class A director:

* Mr. Alberto Morandini, directeur de sociétés, born in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg) on 9 February 1968, professionally residing in L-1528 Luxembourg, 1 Boulevard de la Foire.

- As Class B directors:

* Mr. Gino Leonardi, directeur immobilier, born in Bedretto (Tessin-Suisse) on August 9, 1942, residing in CH-1264 St-Cergue, Switzerland, Chemin des Bosquets;

* Mr. Leonz Meyer, directeur de sociétés, born at Basel, (Switzerland) on February 5, 1964, residing in CH-8001 Zurich, Switzerland, Stadelhofferstrasse 22;

3) The company's statutory auditor shall be: société fiduciaire Jean-Marc Faber, 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Its appointment shall be for a period expiring at the first annual general meeting of the Company and its function shall be remunerated according to standard practice.

4) The company shall have its registered office at 1, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille treize, le douze juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Arjuna S.A., une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à Espacité 2, 2300 La Chaux-de-Fonds, et enregistrée au Registre du Commerce du Canton de Neuchâtel sous le numéro CH-621.3.007.226-5, ici représentée par Me Nathalie Houllé, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé,

PGFS Pilotage & Gestion S.A., une société anonyme de droit suisse ayant son siège social à Espacité 2, 2300 La Chaux-de-Fonds, et enregistrée au Registre du Commerce du Canton de Neuchâtel sous le numéro CH-217.3.537.036-4, ici représentée par Me Nathalie Houllé, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé,

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, ès-qualités, qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare formée et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il existe entre les souscripteurs originaux et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société existante sous la forme d'une «société anonyme», et dont la dénomination est REbonds S.A.

Art. 2. Durée. La société est établie pour une période indéterminée. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts, tel que prévu par l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 5. Capital, Actions et Certificats. Le capital social est fixé à deux cents mille Euros (EUR 200.000,-) représenté par deux cents mille (200.000) actions, ayant chacune une valeur nominale de un Euro (EUR 1.00) (les «Actions»).

Les Actions peuvent être émises avec ou sans prime d'émission. Les fonds reçus en tant que prime d'émission sont alloués à un compte prime d'émission, exceptés ceux alloués à la réserve légale (le cas échéant).

Ce compte prime d'émission peut être remboursé à tout moment aux actionnaire(s) de la société (y compris, sans limitations, en cas de rachat d'actions) conformément aux dispositions et sous les conditions établies par les décisions sociales appropriées. Afin de dissiper tout doute, la société considérera le crédit de cette prime d'émission fongible et librement distribuable conformément aux présents statuts et ne la réservera pas, en tout ou partie, à tout détenteur d'Actions qui aurait versé cette prime d'émission.

Chaque Action donne droit à un (1) vote. Les Actions disposent des mêmes droits et obligations, à moins que cela ne soit autrement prévu par les présents statuts.

Les Actions sont émises sous forme nominatives.

Le capital social de la société peut être diminué ou augmenté conformément aux dispositions légales luxembourgeoises.

La société doit considérer la personne au nom de laquelle les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme unique propriétaire de ces Actions.

Les certificats attestant d'une telle inscription doivent être délivrés à l'actionnaire.

Le transfert d'Action sera effectué par le biais d'une mention de transfert transcrite dans le registre des actionnaires, date et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant une procuration appropriée leur permettant d'agir ainsi.

Le transfert d'Action peut également être effectué par la remise à la société d'un certificat décrivant les Actions à transférer dûment endossé par le cessionnaire.

Art. 6. Assemblée Générale des Actionnaires. Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale de la société.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la société. L'assemblée devra avoir les plus larges pouvoirs pour ordonner, accomplir ou ratifier les actions relatives aux opérations de la société.

Les quorums et délais requis par la loi régiront la convocation et la tenue des assemblées générales des actionnaires de la société, sauf dispositions contraires.

Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en nommant une autre personne comme son mandataire, par écrit, par lettre, par fax ou par e-mail.

Sauf dans les autres cas prévus par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoqués, seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration déterminera toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires afin qu'ils puissent prendre part à l'assemblée générale des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale sera tenue sans convocation écrite préalable ou autre formalité de convocation.

Art. 7. Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle de la société devra être tenue, conformément aux dispositions légales, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel que spécifié dans la convocation de l'assemblée le douze juin de chaque année, à 9 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée devra être reportée au premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger en cas de circonstances exceptionnelles et avec l'accord final et absolu du conseil d'administration.

D'autres assemblées générales peuvent être tenues en temps et lieu tels que spécifiés dans les convocations aux assemblées.

Art. 8. Conseil d'administration. Dans l'hypothèse où il y a plus qu'un (1) actionnaire, la société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, composé comme suit: (A) un administrateur de classe A (ci-après l'«Administrateur de Classe A») et (B) deux administrateurs de classe B (ci-après les «Administrateurs de Classe B»). Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un (1) seul actionnaire,

la société pourra également être administrée par le conseil d'administration composé d'au moins deux (2) administrateurs, composé comme suit: (A) un administrateur de classe A (ci-après l'«Administrateur de Classe A») et (B) un administrateur de classe B (ci-après l'«Administrateur de Classe B»).

Les administrateurs seront élus par le(s) actionnaire(s) à l'assemblée générale pour une période de six (6) ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Dans l'hypothèse où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite d'un décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Procédures des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un (1) ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration désignera, à la majorité, un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou lettre, fax ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par lettre, fax ou e-mail un autre administrateur comme son représentant à une telle réunion.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion d'entendre les autres personnes.

La participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que ces conférences téléphoniques ou ces vidéo conférences seront initiées depuis le Luxembourg.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si l'Administrateur de Classe A et au moins un Administrateur de Classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Dans l'hypothèse où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans une affaire de la société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employée de l'autre partie contractante), cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur ce point; rapport devra être fait à ce sujet et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui avait assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président, ou par le secrétaire ou par deux (2) administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs, non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts, sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société lors de la conduite de ces affaires, à tous les membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant sous conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être des administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés ainsi que fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de l'Administrateur de Classe A et d'un Administrateur de Classe B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 13. Révision des comptes. Les opérations de la société sont surveillées par un commissaire aux comptes, qui sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, avec exception pour le premier exercice social.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera la façon dont il sera disposé du montant restant au profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en espèces ou en nature, en toute devise choisie par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une Action pendant cinq (5) ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la société pour le compte des détenteurs des Actions.

Art. 16. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à liquidation par les soins d'un (1) ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 17. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 18. Loi applicable. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition spéciale

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ainsi établis, les actionnaires constituants ci-dessus mentionnés déclarent souscrire la totalité du capital social comme suit:

- Cent soixante-six mille (166.000,-) Actions au profit de Arjuna S.A.;
- Trente-quatre mille (34.000,-) Actions au profit de PGFS Pilotage & Gestion S.A.;

Les actions ont été entièrement souscrites et payées par paiement en numéraire, de sorte que la somme de deux cents mille Euros (EUR 200.000,-) est d'ores et déjà disponible au profit de la société, la preuve de laquelle a été présentée au notaire.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombent à la société en conséquence de la présente constitution et s'élèvent à approximativement DEUX MILLE EUROS (EUR 2.000,-).

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires constituants susvisés ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateur(s) est fixé à trois (3) personnes.

2) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour une période de six (6) ans et leurs fonctions ne seront pas rémunérées:

- *En tant qu'Administrateur de Classe A:*

* M. Alberto Morandini, directeur de sociétés, née à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg) le 9 février 1968, résidant professionnellement au 1 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- *En tant qu'Administrateurs de Classe B:*

* M. Gino Leonardi, directeur immobilier, né à Bedretto (Tessin - Suisse) le 9 août 1942, résidant au Chemin des Bosquets, CH-1264 St Cergue, Suisse;

* M. Leonz Meyer, directeur de sociétés, née à Basel (Suisse) le 5 février 1964, résidant au Stadelhofferstrasse 22, CH-8001 Zurich, Suisse.

3) le commissaire aux comptes de la société sera: société fiduciaire Jean-Marc Faber, ayant son siège social au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Sa nomination sera valable pour une période expirant à la date de la première assemblée générale de la société et ses fonctions seront rémunérées selon la pratique actuelle.

4) La société aura son siège social à 1 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Houllé, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juin 2013. Relation: EAC/2013/7845. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099333/426.

(130119950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Sirius Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 55.000,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.989.

In the year two thousand thirteen, on the 11th of July.

Before us, Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary general meeting of the shareholders of "Sirius Holding S.à r.l.", duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1114 Luxembourg 10, rue Nicolas Adames (Grand Duchy of Luxembourg) and registered at the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 152.989, incorporated on May 6th, 2010 before the public notary, Maître Blanche MOUTRIER, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), deed published in Memorial Recueil Special des Sociétés et Associations C number 1323 of June 26th, 2010, deed last time modified on August 31st, 2010 before the notary Maître Francis KESSELER, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), deed published in Memorial recueil des Sociétés et Associations C number 2393 of November 8th, 2010 (hereafter the "Company").

The General Meeting is presided by Mr. Charles DURO, lawyer, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The chairman appointed as secretary Mrs. Karine MASTINU, lawyer, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The General Meeting elected as scrutineer Mr. Lionel BONIFAZZI, lawyer, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office from L-1114 Luxembourg 10, rue Nicolas Adames (Grand Duchy of Luxembourg) to L-8011 Strassen 179, route d'Arlon (Grand Duchy of Luxembourg);

2. Amendment of first paragraph 1 of article 3 of the by-laws of the Company so as to reflect the decision taken;

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the office of the meeting and the undersigned notary will remain attached to the present deed, together with the proxies of the represented shareholders signed *in varietur* by the office of the meeting and the undersigned notary.

III. It appears from said attendance list that all the shares issued are present or represented. Consequently, the general meeting is regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda aforementioned, all the shareholders hereby stating that they have been informed of the agenda of the meeting, prior to the holding of the meeting.

IV. After having approved the foregoing and after deliberation, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company from L-1114 Luxembourg 10, rue Nicolas Adames (Grand Duchy of Luxembourg) to L-8011 Strassen 179, route d'Arlon (Grand Duchy of Luxembourg).

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, paragraph 1 of article 3 of the by-laws has been amended and will now be read as follows:

" **Art. 3. Registered office.** The Company will have its registered office in Strassen."

Nothing further being on the agenda and nobody asking to speak, the meeting was terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille treize, le onze juillet.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «Sirius Holding S.à r.l.», ayant son siège social à L-1114 Luxembourg 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.989, constituée le 6 mai 2010 par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1323 du 26 juin 2010 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 31 août 2010, par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2393 du 8 novembre 2010 (ci-après «la Société»).

L'assemblée est présidée par Me Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le président a désigné comme secrétaire Me Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-1114 Luxembourg 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg) à L-8011 Strassen 179, route d'Arlon (Grand-Duché of Luxembourg);

2. Modification de l'article 3, alinéa premier des statuts de la Société afin de refléter la décision prise;

3. Divers.

II- Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents et/ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent; cette liste de présence, signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées *in varietur* par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour précité, dont les associés ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée. Tous les associés déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée avant la tenue de l'assemblée.

IV- Après avoir approuvé ce qui précède et après délibérations, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1114 Luxembourg 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg) à L-8011 Strassen 179, route d'Arlon (Grand-Duché of Luxembourg).

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3, alinéa premier des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Strassen."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes requérants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: DURO, MASTINU, BONIFAZZI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15/07/2013. Relation: EAC/2013/9192. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099359/109.

(130120553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**LMP International S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Santenet S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.486.

L'an deux mille treize.

Le quatorze juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SANTENET S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 109.486,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1225 du 17 novembre 2 005

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 février 2 008, publié au Mémorial C numéro 900 du 11 avril 2008.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT DIX (310) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du

jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de la dénomination de la société en LMP INTERNATIONAL S.A.
- 2) Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- 3) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en LMP INTERNATIONAL S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier (1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de: "LMP INTERNATIONAL S.A."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 juin 2013. Relation: EAC/2013/8047. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013099382/51.

(130120459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

SCI Villa MichelAngelo, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20A, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg E 4.883.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Associés tenue au siège le 25 juin 2013

1- Les associés constatent qu'en vertu de cessions de parts sous seing privé du 24 juin 2013, Madame Micheline MAGRINI VALENTIN, retraitée, née le 15 septembre 1925 à Paris (France), de nationalité italienne, demeurant à L-2535 Luxembourg, 20A, boulevard Emmanuel Servais, a cédé 97 (quatre-vingt dix-sept) parts d'intérêts lui appartenant dans la société civile immobilière SCI Villa Michel Angelo, à messieurs:

- Gian-Marco MAGRINI, consultant, né le 28 octobre 1960 à Luxembourg, de nationalité italienne, demeurant à L-2764 Gasperich, 8, rue Marie de Zorn,

- Eric MAGRINI, employé privé, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-8023 Strassen, 11, rue du Genêt,

- Xavier MAGRINI, dirigeant de sociétés, né le 12 mai 1965 à Luxembourg, de nationalité italienne, demeurant à L-8262 Mamer, 12, rue de la Résistance.

2- Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts se trouve modifié comme suit:

Art. 5. Le capital social est fixé à mille euros (1.000,00- EUR), représenté par cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de dix euros (10,00- EUR) chacune, réparties comme suit:

1. - Monsieur Gian-Marco MAGRINI,	
prénomné, trente trois part d'intérêts	33
2. - Monsieur Eric MAGRINI, prénomné	
trente quatre part d'intérêts	34
3. - Monsieur Xavier MAGRINI, prénomné	
trente trois part d'intérêts	33
Total: cent parts d'intérêts	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013099392/34.

(130119922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Tabaski Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.154.

L'an deux mille treize, le quatre juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TABASKI INVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 février 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1057 du 19 mai 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Céline BONVALET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social d'un montant total de EUR 30.000 (trente mille euros) par versement en numéraire et par émission de 3.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune. Le capital est ainsi porté de son montant actuel de EUR 50.000 (cinquante mille euros) à un montant de EUR 80.000 (quatre-vingt mille euros).

2) Souscription et libération des 3.000 nouvelles actions ainsi créées

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts

4) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 30.000.- (trente mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000.- (cinquante mille euros) à EUR 80.000.- (quatre-vingt mille euros) par l'émission de 3.000 (trois mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.

Souscription et Libération

Les 3.000 (trois mille) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique la société anonyme SGG S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

ici représentée par Madame Céline BONVALET, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 30.000.- (trente mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

101517

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

5.1. Le capital social souscrit est fixé à QUATRE-VINGT MILLE euros (EUR 80.000.-) représenté par HUIT MILLE (8.000) actions de dix euros (10.-) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

signé: C. BONVALET, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31586. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099461/63.

(130120432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Top Capital Finance, Société Anonyme,
(anc. Topfin).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 159.779.

L'an deux mil treize, le dix-huit juin

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

«TOPFIN»

établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 40 boulevard Grande Duchesse Charlotte,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.779,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire alors de résidence à Redange/Attert, en date du 27 mars 2011,

publié au Mémorial C en date du 7 juin 2011, numéro 1.219, page 58.485.

L'assemblée est présidée par Madame Caroline MULLER. Le président désigne comme secrétaire Madame Cathy FERNANDEZ.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Roy REDING.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les vingt mille (20.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présent assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en «Top Capital Finance» et par conséquent modification de l'article 1^{er} des statuts;

2. Transfert du siège social à son nouveau siège sis à L-1449 Luxembourg, 20 rue de l'Eau;

3. Révocation de Dr. Jean ABOU RACHED en sa qualité d'administrateur unique;

4. Nomination d'un nouvel administrateur.

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale en «Top Capital Finance» et par conséquent, de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

Version française:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «Top Capital Finance».»

Version anglaise:

« **Art. 1.** There is hereby established a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will exist under the name of «Top Capital Finance», société anonyme.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend la décision de transférer le siège de la société, à sa nouvelle adresse sise à L-1449 Luxembourg, 20 rue de l'Eau.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer à partir de ce jour de la fonction d'administrateur unique, Dr. Jean ABOU RACHED, né le 4 février 1956 à Hzmieh (Liban), demeurant à 1107-2020 Beirut, Fochstreet 229, Riad El-Solh, Liban et lui accorde pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat depuis sa nomination jusqu'au jour des présentes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur unique, Monsieur Fadi SAAB, né le 11 juillet 1955 à Choueifat (Liban), demeurant à Saint Charles street, Jasmine building, first floor, Rihanieh, Hazmieh, Beirut, Lebanon.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

Déclaration en matière de blanchiment

Les actionnaires / comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: C. MULLER, C. FERNANDEZ, R. REDING, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juin 2013. Relation: EAC/2013/8294. Reçu soixante-quinze euros 75.

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099478/76.

(130119636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Uxona, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Franklin D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 145.576.

L'an deux mille treize,

Le quatre juillet,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Uxoria", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 848 du 21 avril 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 145.576, au capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,00), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles KRIER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Jacqueline BERNARDI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Cathy KEMPENEERS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
4. Décharge à donner aux gérants pour la période allant de la date de leur nomination jusqu'à la date de la mise en liquidation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution de la société à responsabilité limitée "Uxona".

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société à responsabilité limitée "Uxona".

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer liquidatrice la société anonyme "REVILUX S.A.", ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 25.549.

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs de la liquidatrice comme suit:

La liquidatrice a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Elle peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, de renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, accorder mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions de privilèges ou hypothèques, transcriptions, saisies, oppositions ou autres entraves. Elle peut, sous sa responsabilité, déléguer à une ou plusieurs personnes telle partie de ses pouvoirs pour des opérations spéciales et spécifiques qu'elle déterminera et pour la durée qu'elle fixera.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux gérants en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant de la date de leur nomination jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Krier, J. Bernardi, C. Kempeneers, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 juillet 2013. Relation: LAC / 2013 / 31432. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 16 Juli 2013.

Référence de publication: 2013099485/67.

(130120754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

EPISO France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 139.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095900/10.

(130116539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

EPISO Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 675.250,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095901/10.

(130116553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

EPISO Office 12 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095902/10.

(130116544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Logi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.979.

Extrait du contrat de cession signé à Luxembourg en date du 12 avril 2013

En date du 12 avril 2013, la société Logi (Anguilla) Holdings LLC a revendue dix-sept mille huit cents (17.800) parts de catégorie A détenues dans la société Logi Holdings S.à r.l. à la société Diversified Investments S.A.

Dès lors, la société Diversified Investments S.A. détient dix-sept mille huit cents (17.800) parts de catégorie A, la société Logi (Anguilla) Holdings LLC détient un million cent soixante-dix-huit mille six cents (1.178.600) parts de catégorie A et la société Logiplat S.à r.l. détient cinquante-trois mille six cents deux (53.602) parts de catégorie B de la société Logi Holdings S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096117/16.

(130116849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.
